



SOUTIEN PONCTUEL

Vous souhaitez soutenir les étudiants en difficulté à l'ESA et vous versez :

3 000 € 1 500 € 1 000 € 500 € 250 € 150 € autre montant €

Vous déduirez ce don de

- L'impôt sur le revenu 66 % du montant des dons faits à l'ESA sont déductibles de vos impôts, dans la limite de 20 % de votre revenu imposable.
- L'impôt sur la fortune Si vous êtes redevable de l'ISF, 75 % du montant des dons effectués seront déduits de votre impôt dans la limite annuelle de 50 000 euros.

Nous vous adresserons par courrier un reçu fiscal.

SOUTIEN RÉGULIER

Vous souhaitez soutenir régulièrement les étudiants en difficulté à l'ESA et verser chaque mois par prélèvement automatique la somme de :

10 € 20 € 50€ autre montant : €

J'autorise l'établissement teneur de mon compte à effectuer sur ce dernier le prélèvement correspondant au montant indiqué ci-dessus au profit de l'ESA. Je reste libre d'interrompre à tout moment mes dons réguliers en envoyant une lettre ou sur simple appel téléphonique.

Titulaire du compte à débiter : Nom / Prénom : Adresse :
Code postal : Ville :

Désignation de votre compte :

Code Banque : Code Guichet : Numéro de compte : Clé RIB :

Établissement teneur de votre compte :

Banque : Agence : Adresse :
Code postal : Ville :

Merci de joindre un relevé d'identité bancaire (RIB) ou postal (RIP) à cette autorisation de prélèvement. **Nous vous adresserons un reçu fiscal annuel.**

Date et signature (obligatoires)

VOUS ÊTES UN PARTICULIER

Parent d'élève Architecte DESA Autre :

Nom / Prénom :

Adresse :

Code postal : Ville :

Pays :

Téléphone : Mail :

Formulaire à retourner à Ecole Spéciale d'Architecture 254, boulevard Raspail 75014 Paris Contact : lucie_porchon@esa-paris.fr / + 33 (0)1 40 47 40 07